

## TERMES DE RÉFÉRENCE

### **Projet : Autonomisation des Femmes pour le Relèvement du Grand Sud d'Haïti Fanm nan Agrikilti se Devlopman Ekonomi Ayiti (FADEKA)- Phase II**

#### **Accompagnement dans le processus de renforcement des Mutuelles de Solidarité (MUSO)**

##### **I.- Contexte et justification**

Le projet **FADEKA** (Autonomisation des femmes pour le relèvement du Grand Sud) a pour objectif de renforcer l'autonomisation économique des femmes dans les départements du Sud, de la Grand'Anse et des Nippes, gravement touchés par des catastrophes naturelles et économiques. Le projet vise à améliorer la résilience des femmes à travers des mécanismes qui favorisent leur participation active dans les économies locales, notamment par l'accès aux crédits et au développement d'activités génératrices de revenus. FADEKA se concentre sur des secteurs clés comme l'agriculture et le commerce, où les femmes jouent un rôle central dans la subsistance de leurs communautés. Pour y parvenir, le projet cherche à améliorer les conditions socio-économiques des femmes en renforçant leur accès aux crédits adaptés à leurs besoins.

Dans ce cadre, l'une des activités essentielles du projet FADEKA est le **renforcement les capacités des mutuelles de solidarité** dans les trois départements cibles. Ces mutuelles sont des structures communautaires d'épargne et de crédit qui jouent un rôle crucial dans les économies locales, particulièrement en milieu rural. Elles offrent aux membres, principalement des femmes, la possibilité d'accéder à des crédits pour financer leurs projets, tout en favorisant une culture de solidarité et de responsabilité collective. Le support de FADEKA dans le renforcement des MUSO permettra de renforcer la capacité technique des MUSO d'une part et d'autre part, de donner la possibilité d'accéder à des financements abordables pour développer leurs activités agricoles, d'élevage et de pêche, contribuant ainsi à renforcer leur autonomie économique et à promouvoir le développement durable des communautés rurales en Haïti.

## **II.- Objectif**

Les présents Termes de Référence visent à définir les étapes et les responsabilités pour la mise en place la stratégie de renforcement les capacités des Mutuelles de Solidarité (MUSO) dans le cadre du Projet Autonomisation des Femmes pour le Relèvement du Grand Sud d'Haïti.

## **III.- Méthodologie**

### **3.1.- Planification**

- ✓ Identifier les Mutuelles de Solidarité actives dans les zones cibles du projet, où les femmes bénéficiaires sont regroupées, afin de dresser un inventaire précis des structures existantes et de leur potentiel.
- ✓ Évaluer la capacité opérationnelle et le niveau d'engagement de chaque mutuelle pour assurer une sélection pertinente et adapter l'accompagnement en fonction de leurs besoins.
- ✓ Sélectionner les mutuelles répondant aux critères définis, notamment en matière de gouvernance, transparence, et gestion des fonds, pour garantir une distribution équitable et efficace des ressources du projet.
- ✓ Prioriser les mutuelles qui démontrent une forte implication des femmes, notamment celles en situation de vulnérabilité, et qui ont le potentiel de maximiser les impacts positifs sur leurs membres.

### **3.2.- Évaluation des besoins**

Évaluer les besoins spécifiques de chaque mutuelle en tenant compte :

- ✓ Le fonctionnement des mutuelles (gestion financière, gouvernance, transparence).
- ✓ Le profil des membres, en mettant l'accent sur la participation des femmes dans les activités génératrices de revenu.
- ✓ Les forces et faiblesses des mutuelles en matière de gestion des fonds.
- ✓ Les besoins en termes de ressources en nature ou en espèce.

### 3.3.- Sélection des Mutuelles Bénéficiaires

À partir du diagnostic effectué, une (1) mutuelle sera sélectionnée dans chacun des départements, ainsi qu'une caisse populaire ou une coopérative identifiée comme partenaire du programme dans chaque département. Alternativement, les trois mutuelles pourront être retenues dans un seul département, accompagnées d'une caisse populaire ou d'une coopérative choisie comme partenaire du programme. Le tableau ci-dessous présente un résumé des informations nécessaires à la mise en œuvre du programme.

Caisses populaires ou coopératives partenaires	Départements	Localités	Organisations	Mutuelles	Nombre de membres
	Sud				
	Grand Anse				
	Nippes				

### **3.4.- Formation et Renforcement des Capacités**

- **Élaboration d'un plan de formation** : La première étape consiste à élaborer un plan de formation détaillé pour les trois Mutuelles de Solidarité (MUSO) bénéficiaires. Ce plan de formation vise à sensibiliser les membres des MUSO à la gestion financière, y compris le remboursement des prêts et la bonne utilisation des fonds. Il s'agit d'une occasion importante pour le projet d'éduquer les bénéficiaires et de s'assurer que cette étape d'apprentissage du prêt soit une réussite.
- **Sensibilisation à la gestion financière** : Pendant les sessions de formation, les membres des MUSO seront sensibilisés à divers aspects de la gestion financière, notamment la tenue de registres, la budgétisation, l'établissement de priorités financières, et surtout le remboursement des prêts. L'objectif est de renforcer les compétences des bénéficiaires en matière de gestion financière pour garantir une utilisation responsable des fonds empruntés.
- **Apprentissage du processus de distribution et de remboursement des prêts** : Une attention particulière sera accordée à l'apprentissage du processus de remboursement des prêts. Les membres des MUSO seront informés des modalités de remboursement, des échéances, des taux d'intérêt, et des conséquences en cas de défaut de paiement. Des outils pratiques et des exemples concrets seront utilisés pour faciliter la compréhension et encourager une participation active des bénéficiaires. Par conséquent, après l'implémentation du projet FADEKA II, les membres des MUSO pourraient être indépendant et constituer leur propre fonds de crédit.

### **3.5.- Identification et Suivi des Bénéficiaires**

Les femmes membres des mutuelles, en particulier celles engagées dans l'agriculture et les petites entreprises, seront les principales bénéficiaires dans le renforcement des MUSO. Un système de suivi sera mis en place pour :

- ✓ Identifier les bénéficiaires prioritaires parmi les femmes membres de chaque mutuelle ;
- ✓ Suivre l'impact des prêts octroyés sur les activités économiques et la résilience des bénéficiaires ;
- ✓ Collecter des données sur les remboursements

### 3.6.- Calendrier de Mise en Œuvre

Activités	Période	Responsable
Planification et Evaluation des besoins	Semaine 1 et 2	Equipe projet FADEKA
Sélection des mutuelles bénéficiaires	Semaine 3	FADEKA, mutuelle
Formation des mutuelles	Semaine 4 à 8	FADEKA, expert en gestion
Suivi de renforcement	Semaine 9	FADEKA, partenaire financier
Accessibilité du crédit	Semaine 10	Mutuelle, partenaire financier
Suivi et évaluation de l'impact	Semaine 10 à continuer	FADEKA, mutuelle

### 3.7.- Mise en place du programme de crédit

La mise en place du programme de crédit représente une étape cruciale dans le processus. Les fonds d'épargne collectés par les Mutuelles de Solidarité (MUSO) seront remis à la caisse populaire ou coopérative partenaire<sup>1</sup> en guise de garantie. Ces fonds seront ensuite complétés par FADEKA afin de réduire le taux d'intérêt applicable. Par exemple, si le taux d'intérêt initial était de 3%, l'apport de FADEKA permettra de le ramener à 1.5%. Ainsi, lors du remboursement du prêt, en plus du capital emprunté, la MUSO devra rembourser un taux d'intérêt de 1.5%. Il est important de noter que ce fonds déposé par FADEKA ne sera pas la propriété du partenaire financier, mais servira uniquement à faire baisser le taux d'intérêt.

Les deux premiers mois seront dédiés à la formation et à la sensibilisation des membres des MUSO à la gestion des prêts, et à la suite de cette étape les cycles de prêts débiteront. Chaque cycle de prêt durera 4 mois. Ainsi, au total, il y aura 4 cycles de prêts. Pour chaque prêt accordé, les MUSO devront signer un contrat de prêt avec le partenaire. Ces cycles constitueront également une étape d'apprentissage pour les MUSO, leur permettant de mieux gérer les prêts et de comprendre les responsabilités associées.

---

<sup>1</sup> Elles seront sélectionnées dans la phase de diagnostic car il est nécessaire de réaliser des rencontres pour construire le partenariat.

Une fois tous les cycles de prêts clôturés, le fonds de garantie accordé par FADEKA au partenaire lui sera remboursé. Ce montant pourra alors être redistribué aux MUSO lors d'une grande activité spéciale, dans le but de constituer leur propre fonds de crédit. Cette initiative favorisera l'autonomisation financière des MUSO et renforcera leur capacité à accorder des prêts à leurs membres pour soutenir leurs activités économiques.

### **3.8.- Suivi/Évaluation et livrables**

Des rencontres régulières seront organisées avec les mutuelles de solidarités (MUSO) pour collecter et constituer un fonds d'épargne, lequel servira de support pour l'octroi des prêts. Chaque membre contribuera à ce fonds lors des rencontres mensuelles. Lorsque les prêts pourront être accordés, la MUSO sera autorisée à effectuer le prêt à partir des fonds collectés, et non directement les membres individuels. En d'autres termes, si la MUSO a collecté 20000 gourdes, elle pourra être autorisée à accorder un prêt pouvant aller jusqu'à 3 ou 4 fois le montant collecte. Ce mécanisme permettra d'assurer une utilisation efficace des fonds et une gestion transparente des prêts au sein de la communauté des femmes rurales participantes. Ainsi, un système de suivi et d'évaluation sera mise en place pour mesurer l'impact du programme notamment :

- ✓ Mettre en place des systèmes de suivi financier simples, mais efficaces, pour enregistrer les cotisations, les emprunts et les remboursements.
- ✓ Développer un mécanisme de suivi des crédits accordés aux femmes et de leurs remboursements, avec des critères clairs pour l'évaluation de la capacité de remboursement.
- ✓ Rapport préliminaire synthétisant l'ensemble des activités réalisées, les résultats obtenus.
- ✓ Un rapport d'évaluation sera produit tous les 3 mois afin d'analyser l'impact des crédits et des épargnes sur les bénéficiaires et leur famille avec des recommandations pour ajuster les interventions si nécessaires.

### **IV.- Feedback et ajustements**

- Recueillir les retours d'expérience des bénéficiaires sur le MUSO.
- Utiliser ces retours pour apporter des ajustements à la méthodologie de fonctionnement les MUSO et la satisfaction des membres

- Organiser des sessions de partage d'expériences et d'échange entre les bénéficiaires sur des impacts de MUSO pour les femmes rurales.

## **V.- Profil du consultant recherché**

Pour le renforcement des capacités des Mutuelles de Solidarité (MUSO), le consultant doit répondre aux qualifications et compétences suivantes :

### **1. Expertise technique en gouvernance des MUSO**

Le candidat doit n Haïti, ainsi que dans l'administration des coopératives ou des groupes d'épargne et de crédit.

### **2. Formation académique**

Un diplôme universitaire en administration, finance, gestion, comptabilité, agroéconomie, développement rural ou dans un domaine connexe est requis. Une formation complémentaire en gestion de projets ou en renforcement de capacités serait un atout.

### **3. Expérience en formation**

Le consultant doit posséder une expérience avérée dans la formation des communautés rurales, particulièrement des femmes. Il devra maîtriser des approches pédagogiques adaptées aux adultes et aux milieux ruraux, permettant de simplifier des concepts techniques et d'utiliser des méthodes interactives favorisant l'apprentissage.

### **4. Compétences en renforcement de capacités**

Une aptitude à accompagner les bénéficiaires tout au long de leur apprentissage est essentielle, en adoptant une approche basée sur le mentorat et l'assistance technique, afin d'assurer une maîtrise pratique des outils de gestion des MUSO.

### **5. Sensibilité au genre et à l'inclusion sociale**

Une bonne compréhension des enjeux spécifiques auxquels font face les femmes rurales est indispensable. Le consultant devra adapter ses interventions aux besoins et réalités des bénéficiaires pour garantir une inclusion efficace.

### **6. Compétences interpersonnelles**

Le candidat doit démontrer d'excellentes aptitudes en communication, faire preuve de patience, d'adaptabilité et être capable de créer un environnement basé sur la confiance, la collaboration et le respect.

### **7. Capacité de production de documents**

Une expérience confirmée dans la rédaction de documents techniques et d'accords formels de haute qualité est exigée.

**8. Compétences en gestion de partenariats**

Le consultant doit avoir d'excellentes compétences relationnelles et être en mesure de gérer des partenariats avec les coopératives ou structures de crédit impliquées dans le Grand Sud, tout en favorisant des collaborations productives.

**9. Langues**

La maîtrise du créole haïtien et du français est indispensable pour garantir une communication fluide avec les participantes et les parties prenantes locales.

**DATE LIMITE ET MÉCANISME DE SOUMISSION**

Toutes les candidatures doivent se faire dans le système au plus tard le **vendredi 17 janvier 2025 à 23h59 (heure locale)** par courriel à : [femmessciencetechnologie@gmail.com](mailto:femmessciencetechnologie@gmail.com). Les candidats.tes doivent envoyer leur CV, une lettre de motivation, une proposition technique et financière. **Les candidatures** reçues après la date et l'heure indiquées ne seront pas considérées.

***NB : Les candidatures féminines sont vivement encouragées.***